

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 14

Absents 3

Pouvoirs 2

Etaient présents : M et Mmes C. SAVOI, C.PARDO, S. AMOURIQ, G.CHARVET, J-F BONIN, S.CHEVRY, S.BRUN, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; F.DERREUMAUX ; P.PERSICO ;

M.BOUMIR ; F.MALARD ; G.ALLAIN

Date de convocation : 20/01/2026

Secrétaire de séance : Christian SAVOI

M.BOUMIR donne pouvoir à S.DELAVY
F.MALARD donne pouvoir à C.GRABIT

**FRAIS DE CHAUFFAGE DANS LE BATIMENT ECOLE PRIMAIRE
Délibération N° 02/2026**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 juin 2023 concernant la nouvelle répartition des frais de chauffage dans le bâtiment mairie/école maternelle. Cependant aucune délibération n'a été faite pour le bâtiment école primaire.

Des travaux de rénovation d'un appartement ont été réalisés en 2025 dans un appartement du bâtiment école primaire il convient ainsi de fixer les conditions des frais de chauffage.

Il rappelle que la redevance due par chaque locataire est basée sur le nombre d'éléments de radiateurs existant dans chaque appartement. Un recensement des éléments de radiateurs a été effectué par un élu fin décembre 2025.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- fixe ainsi qu'il suit le mode de calcul des frais de chauffage à payer par les locataires du bâtiment communal Ecole primaire à compter du 1^{er} janvier 2026.

Bâtiment Ecole Primaire :

Dépense combustible x nombre d'éléments de radiateurs par appartement
Nombre d'éléments de radiateurs de l'ensemble du bâtiment

Accusé de réception en préfecture
Date de réception préfecture : 28/01/2026

- Fixe ainsi qu'il suit la liste des éléments par appartement :

Détails	Nombre éléments	Total	
Entrée - Ecole Primaire	13	633	
Couloir RDC - Ecole Primaire	112		
Toilettes - Ecole Primaire	18		
Classe N°6 - Ecole Primaire	34		
Classe N°1 - UEEA -Ecole Primaire	112		
Classe N°2 - Informatique - Ecole Primaire	87		
Bureau de Direction - Ecole Primaire	10		
Couloir 1er étage - Ecole Primaire	50		
Classe N°5 - Ecole Primaire	81		
Classe N°4 - Ecole Primaire	58		
Classe N°3 - Ecole Primaire	58		
Hall entrée - Commun côté appartements	39		39
Pièce Christine salle N°1 Gauche - Côté appartement	12		12
Pièce salle N°2 Droite - Côté appartement	16	16	
Cuisine - ZEBULON - Côté appartement	30	82	
SDB - ZEBULON - Côté appartement	19		
Salle N°1 - ZEBULON - Côté appartement	17		
Salle N°2 - ZEBULON - Côté appartement	16		
Cuisine - Logement N°1 - 1er étage Gauche	16	65	
SDB - Logement N°1 - 1er étage Gauche	17		
Chambre - Logement N°1 - 1er étage Gauche	32		
Cuisine - Logement N°2 - 1er étage Droite	16	98	
Séjour - Logement N°2 - 1er étage Droite	32		
Chambre N°1 - Logement N°2 - 1er étage Droite	16		
Chambre N°2 - Logement N°2 - 1er étage Droite	34		
TOTAL		945	

- Charge Monsieur le Maire de facturer les frais de chauffage aux locataires dès la fin de saison, selon les éléments cités ci-dessus et l'autorise à signer tout document à cet effet,
- Dit que la recette sera inscrite à l'article 752 du budget communal.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

PO Le Maire,
Gaël ALLAIN



C. P. ARON
Adjoint au Maire